



REGLEMENT INTERIEUR

COMITÉ TAROT VAL ADOUR

1)	<i>Préambule</i> _____	2
2)	<i>Objectif du Règlement Intérieur</i> _____	3
3)	<i>Rôles des membres du Conseil d'Administration</i> _____	3
a)	Rôle du Président _____	4
b)	Rôle du Vice-Président _____	4
c)	Rôle du trésorier _____	4
d)	Rôle du secrétaire _____	4
e)	Rôle du secrétaire-adjoint _____	4
f)	Rôle du Président de la CCR _____	5
g)	Rôle du Trésorier CCR _____	5
1)	Trésorerie des compétitions _____	5
2)	Traitement des fichiers PCN _____	5
h)	Gestionnaire des Licences _____	6
i)	Président de la CDR _____	6
j)	Autres membres _____	6
4)	<i>Gestion Documentaire</i> _____	6
5)	<i>Engagement de chacun des membres du C.A</i> _____	7
6)	<i>Gestion des compétitions qualificatives aux championnats de France</i> _____	7
a)	Règlement _____	7
b)	Etablissement du calendrier (Grands Prix et sites de qualifications) _____	7
c)	Sites pour centralisation _____	8
d)	Sites pour qualification championnat « Libre » _____	8
e)	Engagement financier aux compétitions _____	8

f) Récompenses et Trophées _____	9
g) L'arbitrage _____	9
1) Rôle de l'arbitre _____	9
2) Défraiement _____	9
i) Défraiement des qualifiés aux championnats de France _____	10
j) Equipe ou Joueur Qualifié _____	10
k) Obligation des Clubs _____	11
7) Cas Particulier du Triathlon _____	11
a) Triathlon du Comité _____	11
b) Triathlon National _____	11
8) Déclaration des PCN pour les Tournois de Club _____	11
a) Déclaration des PCN pour les Tournois de Grand Prix _____	12
b) Déclaration des PCN Tournois spéciaux. _____	12
c) Déclaration des PCN Tournois internes (dits de régularité) _____	12
9) ANNEXE 1 : Barèmes _____	13
10) ANNEXE 2 : Liste Modifications _____	14

1) Préambule

Ce règlement est porté à la connaissance des licenciés du comité et consultable en permanence.

Toute Modification du règlement intérieur est faite en concertation avec les membres du conseil d'administration et résulte d'un consensus ou d'un vote lors du Conseil d'Administration, ou de l'assemblée générale si la modification est d'importance.

Les ajouts, modifications et suppressions par rapport à la précédente version sont signalés par un trait rouge dans la marge gauche

2) Objectif du Règlement Intérieur

Le Comité du Val Adour applique toutes les règles et procédures de la Fédération Française de Tarot.

Par conséquent, l'objectif de ce document, en complément des statuts du comité ne consiste qu'à écrire les règles propres à sa gestion, lesquelles en aucun cas ne se substituent à celles de la F.F.T.

Le Règlement Intérieur du Comité ne doit pas être considéré comme une contrainte par les joueurs et les clubs, bien au contraire. Il fixe un minimum de règles pour :

- La pérennité financière de notre organisation, **avec une trésorerie minimum** pour la gestion des objectifs ci-dessous :
- Développement continu du Comité et assurance des clubs d'être reconnus, aidés et soutenus au sein du Comité et de la Fédération.
- Gérer convenablement toutes les compétitions qualificatives aux championnats de France
- Permettre à un maximum de joueurs d'y participer, afin d'augmenter le nombre de qualifiés pour les finales des championnats de France
- Indemniser autant que faire se peut les qualifiés

Un budget annuel doit permettre d'ajuster année après année les contributions clubs et présenter chaque évolution à l'assemblée générale

3) Rôles des membres du Conseil d'Administration

Les membres du conseil d'administration et leurs rôles sont choisis lors de l'assemblée générale et il se compose :

- Président
- Vice-Président
- Trésorier

- Secrétaire
- Secrétaire Adjoint
- Président CCR
- Trésorier CCR
- Gestionnaire des licences
- Président CDR
- Autres membres

Les arbitres officiels du comité sont souvent associés aux délibérations et travaux du Conseil d'Administration

Dans l'avenir la FFT va élaborer des fiches de postes pour certaines fonctions de gestionnaire au sein d'un comité

a) Rôle du Président

- Représente le comité auprès de la FFT et de toute autre organisation extérieure
- Anime les réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale
- Préserve l'unité du comité
- Met en avant la « politique sportive » du comité (compétitions, équipes,)
- Dynamise le comité et favorise son développement et son « image »
- **Garant de l'application du règlement intérieur et des statuts**

b) Rôle du Vice-Président

- Assiste le président
- Remplace le président si nécessaire

c) Rôle du trésorier

- Responsable de la gestion de tous les mouvements d'argent
- Consignes dans un cahier ou par informatique toutes les entrées et sorties d'argent
- Tous les mouvements ont un justificatif
- Le livre de compte doit être consultable par tous les adhérents
- Etablit un budget prévisionnel pour l'année à venir, garant des objectifs du comité décrits dans ce R.I.

Il n'y a pas « d'argent caisse » à gérer pour la trésorerie du Comité

d) Rôle du secrétaire

- Gère toute la partie administrative du comité
- Rédige toutes les correspondances intérieures et extérieures, ainsi que tout autre document du comité sous la responsabilité du Président

e) Rôle du secrétaire-adjoint

- Assiste le secrétaire
- Remplace le secrétaire si nécessaire

f) Rôle du Président de la CCR

Assisté des membres de sa commission et sous le contrôle du président de la ligue :

- Etablit le calendrier annuel des Compétitions
- Etablit le règlement des compétitions
- Organise les compétitions qualificatives aux championnats de France, conformément au règlement de la FFT et du règlement Intérieur du Comité
- Recherche les arbitres pour les compétitions du Comité
- Gère les inscriptions à ces compétitions et mobilise les clubs quant à la fréquentation, car plus il y a de participants et plus le comité obtient de qualifiés pour l'année suivante.
- S'assure avec le gestionnaire des licences et le trésorier CCR que les inscrits et présents à une compétition ont bien fait leur demande de la licence auprès de leur club et si celui-ci, à son tour, s'est acquitté de la participation forfaitaire aux compétitions
- Collecte auprès des arbitres les fichiers résultats pour transmission au président de la Ligue et au trésorier CCR.
- Responsable du Bordereau des Qualifiés, avec gestion des remplaçants (Transmission de ce bordereau au président de la Ligue et au trésorier CCR)

g) Rôle du Trésorier CCR

Représente 2 fonctions

1) Trésorerie des compétitions

Sous le contrôle du trésorier du comité et avec le même rôle que celui-ci pour la partie qui le concerne. Mouvements d'argent gérés par les compétitions :

- Participation forfaitaire des clubs
- Engagements joueurs des clubs n'ayant pas cotisé
- Recettes bar
- Défraiement des arbitres
- Défraiement des joueurs qualifiés aux Championnats de France
- Engagements et prix Triathlon du Comité
- Coûts PCN Clubs et FFT
- Triathlon national

Il n'y a pas non plus de caisse à tenir

2) Traitement des fichiers PCN

Les Fichiers PCN sont issus du logiciel des compétitions et comptabilisent les résultats des joueurs en distribuant des points (PCN et PP) afin d'établir leur classement de fin de saison.

Il gère ces fichiers sous le contrôle de la FFT et du Président de la Ligue :

- Reçoit des clubs les fichiers PCN des compétitions qu'ils organisent et encaisse l'argent correspondant
- Reçoit du CCR les fichiers PCN des compétitions qualificatives
- Contrôle ceux-ci
- Envoi ceux-ci à la FFT ou au président de la Ligue avec le règlement correspondant
- S'assure de la bonne réception et du traitement des résultats de toutes les compétitions du Comité

h) Gestionnaire des Licences

- Collecte les bordereaux d'adhésions des clubs et des licences
- Contrôle les demandes et notifie au club le montant à régler
- Transmet à la FFT les demandes de licences
- Attribue les numéros de licence pour les nouveaux joueurs

i) Président de la CDR

- Gère la Commission de Discipline (CDR)

j) Autres membres

- D'autres membres composent le conseil d'administration et peuvent être affectés à d'autres tâches
- D'autres personnes non élues au conseil d'administration peuvent être parties prenantes des différentes commissions

4) Gestion Documentaire

Le maximum d'informations sur la vie du comité est « en ligne » sur le site internet : statuts et règlements, répertoire des clubs, classement des joueurs, calendrier des compétitions, tous les résultats détaillés, forum d'expression, etc....

Il n'y a pas d'ordinateur affecté à la gestion administrative du comité.

Par conséquent, chaque responsable et membre du C.A. est tenu de s'assurer d'un moyen de sauvegarde (clé USB, disque externe, serveur en ligne, ...) des documents informatiques qu'il gère. Un des moyens supplémentaires est également de les partager avec un autre membre.

5) Engagement de chacun des membres du C.A

- **Le comité est géré avec convivialité, bonne humeur, l'intelligence constructive de chacun et la bonne coopération de tous les responsables**
- **Chaque détenteur de poste doit s'attacher à pouvoir être remplacé facilement et doit donc communiquer toutes les informations relatives à sa fonction**
- **Aucune initiative personnelle n'est admise. Chaque décision qui n'est pas régie par la FFT, les Statuts ou ce présent document résulte au minimum d'un consensus entre plusieurs membres du CA**
- **Le comportement en tant que compétiteur doit être exemplaire eu égard aux règles d'éthique de la Fédération**
- La ponctualité pour les membres organisateurs, le C.A. et les arbitres est une règle
- Les nouvelles technologies permettent à chacun de s'exprimer sur le Web et autre forum. Or, et plus qu'ailleurs ces écrits restent. Ils doivent être toujours courtois et les propos mesurés. Ils sont rédigés simplement, sans ambiguïté et sans utilisation de langage populaire
- **Chaque président de commission travaille avec les membres de sa commission**
- Pour le dynamisme du comité, chacun des membres n'hésite pas à responsabiliser pour différentes opérations, aussi minimes soient-elles, d'autres licenciés du comité

6) Gestion des compétitions qualificatives aux championnats de France

a) Règlement

Sur un modèle établi par la FFT, ce document est établi par la commission des compétitions et son président (CCR)

b) Etablissement du calendrier (Grands Prix et sites de qualifications)

Il est établi par le président du CCR et son équipe avec les sites et les arbitres

- Il comporte :
 - Compétitions qualificatives aux différents championnats de France (dates imposées par la Ligue)
 - Les Grands Prix ou autres tournois clubs.
 - Grands Prix protégés (niveau ligue en général)
 - Finales de championnats de France
- **Aucune date ne peut comporter 2 manifestations**
- Il est préparé plusieurs mois en avance en concertation avec tous les présidents de club, afin d'être définitif fin Juillet
- Au plus tard, début Juillet une réunion peut être prévue avec les présidents de club ou un représentant pour prévenir de tout malentendu et établir l'unanimité

c) Sites pour centralisation

Plusieurs sites (Cf. Annexe) ont été désignés pour accueillir obligatoirement les compétitions qualificatives sur tout le comité, pour les raisons suivantes :

- Positionnement géographique central
- Structure d'accueil (y compris accès handicapés)
- 1 seule salle pour la compétition pour des raisons de surveillance de la part de l'arbitre

Exceptionnellement et pour raison d'indisponibilité de chacun des sites sélectionnés, un autre endroit peut être choisi.

d) Sites pour qualification championnat « Libre »

Pour les qualifications du Libre Individuel et les différentes manches du Libre Senior, le comité est divisé en 2 zones pour limiter les déplacements et favoriser ainsi la fréquentation, et il n'existe pas ici de sites privilégiés

- Zone Ouest : Pyrénées Atlantiques – Landes (sauf extrême Sud-Est)
- Zone Est : Gers – Hautes-Pyrénées – extrême Sud-Est des Landes

e) Engagement financier aux compétitions

Chaque Club paie au comité en début de saison une participation forfaitaire qui donne droit à tous leurs licenciés à une participation gratuite à toutes les compétitions qualificatives aux différents championnats de France. Une attestation de paiement est remise au club.

Les joueurs de clubs qui ne paient pas cette somme peuvent participer mais doivent acquitter un engagement propre à chaque type de compétition et dont le montant est prévu dans le règlement de celle-ci. (Sauf pour les Triplettes et Quadrettes D3 ou c'est totalement gratuit)

f) Récompenses et Trophées

- Pour les qualificatifs du Libre (individuel et senior), une petite somme est demandée à tous pour une redistribution à 100% suivant grille établie dans le règlement des compétitions
- il est remis un trophée aux vainqueurs uniquement pour les Triplettes et Quadrettes D3, le duplicate Promotion et le libre par 4
- Pour les autres Triplettes et Quadrettes, un trophée avec inscription des noms de l'équipe vainqueur est remis. **Celui-ci est rendu lors de l'assemblée générale pour la saison suivante**

g) L'arbitrage

1) Rôle de l'arbitre

- **L'arbitre est chargé de d'assurer le bon déroulement de la compétition. Son rôle est décrit par la F.F.T., il doit appliquer tout le règlement et que celui-ci.**

Ceci est autant valable pour les épreuves de qualifications championnat de France que pour les tournois d'un Grand Prix de Club

- Il doit laisser au comité (CCR et Trésorier) toutes les pièces informatiques (classement, fichier PCN, bordereau des qualifiés, fichier Extar, etc...) et toute autre information quant au déroulement de la compétition

2) Défraiement

- L'arbitrage est indemnisé sur la base d'un forfait par séance et pour une compétition. (Par ex : Triplette D1 = 2 forfaits)
- Il est de tradition de payer les repas et ses consommations à l'arbitre.

h) Recettes bar

Après déduction des repas et consommations de l'arbitre le bénéfice du bar est reversé à 70% au comité.

A partir du moment qu'une séance est commencée et jusqu'à sa fin, il n'est pas servi d'alcool et qu'elle qu'en soit la forme

i) Défraiement des qualifiés aux championnats de France

Les qualifiés aux Championnats de France et qui font le déplacement ont une indemnité.

Il en existe 2 types :

- Une pour les compétitions individuelles
- Une autre individuelle pour les compétitions par équipe

Dans le cas particulier de la Coupe de France, dont l'équipe peut être représentée par 4, 5 ou 6 joueurs, le défraiement ne dépasse pas 4 fois la somme forfaitaire individuelle (cf annexe)

Le défraiement est versé sur le site du Championnat de France le 1^{er} jour lors de l'inscription officielle, en échange d'une signature sur le document d'attestation officielle de remise

Pour un même joueur, une qualification OPEN plus une 2^{ème} en duplicate individuel (1^{ère}, 2^{ème} série ou promotion) ne donne pas droit à 2 indemnités, mais à 1 fois et demie celle-ci

En Libre, Un joueur qui obtiendrait sa qualification la veille du Championnat, sur le site de celui-ci ne reçoit pas de défraiement.

j) Equipe ou Joueur Qualifié

L'Equipe ou le joueur qualifié pour un championnat de France, peut très bien pour raisons personnelles décliner celle-ci le jour même à la proclamation des résultats ou plus tard auprès du C.C.R.

Sauf cas de force majeure, Il est recommandé, de décliner sa qualification suffisamment tôt à l'avance (minimum 5 à 6 semaines avant la compétition), afin que l'équipe ou le joueur remplaçant ait la possibilité de s'organiser pour accepter sa participation.

Si tel n'est pas le cas, ceci est considéré comme un manque de correction.

k) Obligation des Clubs

Les Clubs doivent être solidaires du calendrier officiel du Comité et des compétitions organisées par celui-ci.

Il n'est pas permis qu'un club organise son tournoi interne hebdomadaire le même jour et au même horaire qu'une compétition officielle organisée par le comité.

De la même manière, et plus particulièrement pour les qualifications seniors qui ont lieu l'après-midi en semaine dans un club du comité, le tournoi hebdomadaire en soirée du club qui reçoit doit être privilégié, plutôt que celui ou ceux des autres clubs

7) Cas Particulier du Triathlon

a) Triathlon du Comité

Ces dernières années il se déroule à Aire s/ l'Adour.

Le bénéfice du bar est reversé au comité à 70%, déduction faite des repas et consommations arbitre

b) Triathlon National

Il se déroule à Aire s/ l'Adour.

70% du **bénéfice** de cette manifestation sont reversés au comité, le reste revient au club support.

8) Déclaration des PCN pour les Tournois de Club

La déclaration des fichiers PCN donnent des points pour le classement des joueurs et permet au Comité du Val Adour de financer les qualifications aux championnats de France et l'indemnité de défraiement pour les nombreux joueurs et équipes qualifiés.

a) Déclaration des PCN pour les Tournois de Grand Prix

Les Grands Prix figurent au calendrier du Comité.

Pour **tous les tournois** d'un Grand Prix, il est **obligatoire** de déclarer les PCN.

Le supplément pour les joueurs non licenciés (voir tarification en annexe) et pour Tous les tournois est à reverser **obligatoirement** au comité

b) Déclaration des PCN Tournois spéciaux.

Certains tournois spéciaux organisés par le club bénéficient du réseau de joueurs des clubs du comité pour leur diffusion et peuvent être aussi au calendrier du Comité, par exemple : Tournoi de Noël du club de Tarbes, Tournoi du Pays Basque du club de Biarritz, Tournoi du dernier Dimanche du mois à Dax, ...

Les déclarations PCN de ces tournois sont **obligatoires** également mais à la tarification (voir annexe) dite « tournois de régularité »

c) Déclaration des PCN Tournois internes (dits de régularité)

Chaque club organise toutes les semaines des tournois internes.

A partir de 11 joueurs un tournoi organisé par un club homologué FFT et dans les conditions de la réglementation de la fédération, les PCN peuvent être déclarés, quel que soit le niveau de la mise (même à 0€) des participants.

Certains de nos clubs déclarent ainsi tous leurs tournois à partir de 11 joueurs.

Cette déclaration n'est pas obligatoire, cependant pour une équité compréhensible entre tous les clubs, il est souhaité la déclaration à partir de ces conditions :

- mise des participants supérieure à 5€
- 5 tables et plus
- Si trop de non-licenciés on peut comprendre que seulement 1 tournoi sur 2 soit déclaré, ou 2 sur 3, 3 sur 4

Beaucoup de joueurs sont ravis d'accumuler des PCN. Ils seront d'autant plus ravis sur leur feuille de résultat de fin d'année de constater qu'ils ont acquis des PCN sur les tournois internes de votre club et **à plus forte raison s'ils viennent d'un club voisin**

9) ANNEXE 1 : Barèmes

EN VIGUEUR à partir saison 2013-2014	
Sites de Centralisation	Aire s/ l'Adour Dax Pau St Pierre du Mont
Forfait Club participation qualifications Championnats de France	400 €
Forfait Arbitre Comité (1 séance – 1 compétition)	40 €
Défraiement participation Championnat de France individuel	100 €
Défraiement participation Championnat de France par équipe montant pour un joueur	75 €
- (si coupe de France avec 5 joueurs)	60 €
- (si coupe de France avec 6 joueurs)	50 €
Coût PCN tournoi d'un Grand Prix (libre parallèle, triplète,...)	0,50 €
Coût PCN tournoi de régularité (Hors Grand Prix)	0,30 €
Reversion participation d'un non-licencié lors d'un tournoi d'un Grand Prix	2 €
Adhésion Club	80 €
Coût licence 4 ^{ème} série	16 €
Coût licence 3 ^{ème} série	25 €
Coût licence 2 ^{ème} série	33 €
Coût licence 1 ^{ère} série	40 €
Licences Junior et jeune jusqu'à 25 ans	Gratuit

10) ANNEXE 2 : Liste Modifications

- 1.01 DD
 - Suppression de la non-prise des 70% de recettes sur les qualifications libre senior puisqu'il n'y a plus qu'une seule manche par zone